



DECLARATION

de

S. E. Me. Mireille Sarah NZENZE

Ambassadeur, Représentant Permanent

au débat de la

114^e Session du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrants

Monsieur le Président,

Madame la Directrice Générale,

Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

C'est un réel plaisir pour moi de prendre part à ce débat général qui nous offre, une fois de plus, l'occasion d'échanger sur cette importante question des migrations devenus l'une des composantes récurrentes des crises auxquelles le monde est confronté.

Je voudrais à cet égard remercier la Directrice Générale Amy E. Pope de son rapport et saluer l'excellent travail ainsi que l'engagement de tout le personnel de l'OIM.

Mon pays s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le Rwanda au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

La session d'aujourd'hui se tient dans une conjoncture tout aussi difficile que lors de la précédente, marquée particulièrement par des crises multiformes liées, entre autres, aux conflits meurtriers ; à l'insécurité et au terrorisme ; aux changements climatiques ; aux crises humanitaires, ainsi qu'aux événements politiques qui pèsent lourdement sur la gouvernance de la migration et les déplacés forcés à travers le monde.

Au regard de leur gravité, ces crises nous donnent l'opportunité de réinventer la mobilité humaine afin qu'elle soit plus sûre et plus inclusive en conformité avec le droit international humanitaire, les droits humains et le droit des migrants. Une telle approche, en l'occurrence, nécessite la conjugaison de nos efforts et l'amélioration de la coordination entre tous les partenaires internationaux, régionaux et nationaux afin de parvenir à asseoir les principes d'une meilleure gouvernance mondiale de la migration.

Cette session du Conseil se révèle très importante pour la mise en place d'un partenariat mondial renforcé et redynamisé sur la migration, associant les Etats, le système des Nations Unies, la société civile, le secteur privé, le monde universitaire et d'autres acteurs pertinents.

Monsieur le Président,

Comme nous le savons, depuis des décennies, le Gabon a toujours été un pays de transit et de destination pour de nombreux migrants, originaires pour la plupart des pays de l'Afrique centrale et de l'Ouest. Selon les données officielles, ils comptent environ trois cent cinquante-deux mille six cent quinze (352.615) migrants, soit 20 % de la population nationale. Dans ce contexte, le renforcement des mécanismes de lutte et de prévention du trafic illicite des personnes (migrants), demeure une question prioritaire pour mon pays.

Depuis le 30 novembre 2020 à nos jours, une collaboration multisectorielle est mise en place avec l'appui des Organisations internationales, telle que l'OIM, en vue d'établir des politiques migratoires cohérentes en lien notamment avec la mise en œuvre du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières respectueuse de la dignité humaine et profitable à tous. (Pacte de Marrakech).

Dès avril 2022, la coopération sur cette question s'est intensifiée, à travers notamment un programme visant à améliorer la gestion de la migration. Ce plan d'actions transversal est orienté vers une gestion stratégique particulièrement visibles à travers plusieurs objectifs prioritaires qui tiennent compte du Pacte de Marrakech, financé par le Fonds des Nations Unies pour la Sécurité Humaine et mis en œuvre par l'UNICEF, l'OIM, l'ONUDDC et le HCR en collaboration avec une task force nationale. Il s'agit, entre autres, du renforcement du cadre législatif sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. Le 05 juillet 2019, la loi organique N°42/2018 portant code pénal, qui consacre un chapitre sur les condamnations liées à la traite des personnes (adultes et enfants) a été promulguée.

Dans le cadre de la coopération, en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité et leur réintégration durable, il est à noter qu'en 2021, le gouvernement gabonais, la société civile et l'OIM ont procédé, d'une part, au retour et à la réintégration économique de près de cent soixante-dix-neuf (179) migrants en provenance de certains pays africains et, d'autre part, au retour et à la réintégration de trois (03) ressortissants gabonais en provenance de l'Allemagne, du Togo et de l'Afrique du Sud.

A ce stade Nous pouvons dire, **Monsieur le Président**, que de nombreux défis reste à relever en dépit des efforts remarquables qui méritent à être soutenus et appuyés. C'est le lieu de solliciter notamment l'assistance technique des partenaires au développement pour renforcer l'encadrement des programmes et projets initiés au niveau national.

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais réitérer la détermination de mon pays à poursuivre ses efforts en faveur d'une protection de qualité et respectueuse des personnes conformément à ses engagements et réaffirmons notre soutien à toutes les initiatives de l'OIM pour parvenir à des solutions durables en matière de migration.

Je vous remercie.